



Paris, le 04 janvier 2001

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Hiscox Assurances présente son nouveau contrat tous risques habitation  
*808 by Hiscox***

Forte de son expérience sur le marché de l'assurance habitation « haut de gamme » en France depuis 5 ans, Hiscox Assurances, filiale française de Hiscox plc, Groupe international d'assurances spécialisées d'origine britannique, lance un contrat **tous risques** pour les patrimoines immobiliers et mobiliers de très haut standing : **808 by Hiscox**.

Hiscox Assurances met donc désormais à la disposition de sa clientèle deux produits habitation d'exception : **Résidences et Belles Demeures**, première police **multirisques** lancée en 1995 pour les résidences abritant un patrimoine mobilier de plus de 1 000 000 FF et **808 by Hiscox**, un contrat **tous risques** encore plus ciblé, destiné essentiellement à garantir les résidences principales abritant un patrimoine supérieur à 2 000 000 FF.

« Nous avons créé ce contrat en nous appuyant sur notre expertise du marché de l'habitation haut de gamme et sur une analyse affinée des besoins de nos clients. » a déclaré Laurent Schonbach, Responsable Souscription de Hiscox France. « *808 by Hiscox* et *Résidences et Belles Demeures* sont des produits complémentaires, *808 by Hiscox* offrant une solution spécifiquement adaptée aux résidences contenant les valeurs les plus élevées ».



## Les caractéristiques du contrat *808 by Hiscox*

*808 by Hiscox* assure à lui-seul les bâtiments, le mobilier, les objets précieux, les objets d'art et de collection **contre tous les risques dans le monde entier**.

Comme tous les produits du Groupe, *808 by Hiscox* est un contrat **sur mesure, souple et modulable**, soigneusement conçu pour répondre aux besoins les plus spécifiques de chaque assuré et veiller à préserver ce qui leur est le plus cher.

### Les garanties d'exception Hiscox

Les bases de ce contrat reposent sur des garanties uniques, devenues désormais des standards de qualité pour l'ensemble des produits habitation Hiscox :

- le dédommagement s'effectue en **valeur à neuf**, quelle que soit l'ancienneté du bien,
- **aucune clause d'inhabitation** n'est appliquée, même pour la résidence secondaire : à aucun moment, l'Assuré n'encourt d'exclusion de garantie en cas d'inoccupation de sa demeure, même si son absence est de longue durée,
- **aucune franchise générale** n'est imposée,
- le **vol** et les **actes de vandalisme** sont couverts sans aucune sous-limitation,
- **les objets d'art et de collection sont assurés sans limitation de valeur**, avec la possibilité de souscrire une garantie en valeur agréée.

### Les innovations

Conjointement, *808 by Hiscox* propose un ensemble de **couvertures supplémentaires** et de **plafonds de garantie plus élevés** destinés à apporter une réponse plus performante aux besoins de ses clients. A titre d'exemple :

- les **bijoux et effets personnels** bénéficient d'une prise en charge spécifique lorsqu'ils sont portés ou emportés **hors de la demeure**,
- les **arbres et plantations** sont garantis **contre les effets de la tempête**,
- le **mobilier de jardin** est assuré à hauteur de **50 000 FF**,
- les **objets précieux** sont garantis à hauteur de **400 000 FF**.



## Les nouvelles prestations

Dans le cadre de son nouveau contrat tous risques, Hiscox propose également de nouvelles prestations :

- une garantie **protection juridique étendue à la vie privée et à la consommation**,
- une garantie optionnelle **protection individuelle accident - agression** pour l'assuré ou toute sa famille,
- un **service assistance véritablement « haut de gamme » disponible 24h/24** en cas de sinistre et dispensant des services de qualité au quotidien (gardiennage en cas de vol, mise en relation avec des prestataires sélectionnés, remplacement d'un employé de maison malade, organisation et prise en charge des réparations des biens électroménagers ...).

## La qualité de service Hiscox

Partout dans le monde, Hiscox a fondé sa réputation sur sa **rapidité d'intervention** et la **qualité** remarquable de sa gestion des sinistres. Hiscox s'engage sur l'**efficacité** de son service en s'imposant des règles rigoureuses pour assurer une **indemnisation rapide et équitable**. Hiscox ne pratique **aucune réduction d'indemnité** et **dédommage dans les 72 heures** suivant l'accord de l'assuré ou lui verse, au-delà de 10 jours, des indemnités de retard.

Hiscox privilégie les relations étroites avec un réseau d'experts indépendants soigneusement sélectionnés et apporte son soutien et ses conseils en matière de prévention et de protection.

A travers son réseau sélectif de courtiers spécialisés, avec lesquels il noue des partenariats de long terme, le Groupe s'engage à répondre à toute demande de tarification sous 24 heures, à assurer un suivi permanent et à accélérer les procédures d'indemnisation en cas de sinistre.

*Fondé en 1901 et coté à la Bourse de Londres, le Groupe Hiscox a bâti sa notoriété en devenant l'assureur de référence des patrimoines de valeur en Europe (résidences de standing, collections d'objets d'art, avions privés, yachts, chevaux de valeur...). A l'origine de ce succès, une approche de spécialiste basée sur le développement de contrats d'assurance très pointus, à haute valeur ajoutée et disposant de garanties très étendues.*

*Hiscox déploie également son très haut niveau d'expertise à l'échelle internationale notamment pour le kidnapping, les actes de terrorisme, les nouvelles technologies, la couverture des risques politiques, les contrats responsabilité civile professionnelle...*

*Le Groupe Hiscox a réalisé en 2000 un chiffre d'affaires de 616 millions de Livres Sterling (environ 6,5 milliards de Francs). Le Groupe est implanté en Grande-Bretagne, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Belgique, au Luxembourg et, depuis 1995, en France avec sa filiale Hiscox Assurances, qui assure déjà 25% des 400 premières fortunes françaises.*

Service communication Hiscox Assurances

**Virginie Le Bail – Nicolas Moroz**

Tél : 01 53 21 83 44 / Fax : 01 53 20 07 20

E-mail : virginie.lebail@hiscox.com